

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00250 Numéro SIREN : 491 203 303 Nom ou dénomination : 4.5.6. SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2023 sous le numéro de dépôt 807

SARL 4.5.6.SERVICES

Comptes annuels

Bilan

00807

ACTIF

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brevets et droits assimilés

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outilla

Autres immobilisations corporelles

Immob. en cours / Avances & acomptes

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

121 301

121 301

121 301

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

15

15

15

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

121 316

121 316

121 316

Stocks

Matières premières et autres approv.

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Créances

Clients et comptes rattachés

Fournisseurs débiteurs

Personnel

Etat, Impôts sur les bénéfices

Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires

1 716

Autres créances

46 970

46 970

1 891

Divers

Avances et acomptes versés sur comman

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

25 458

25 458

25 880

Charges constatées d'avance

188

TOTAL ACTIF CIRCULANT

72 429

72 429

29 675

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Prime de remboursement des obligations

Ecart de conversion - Actif

COMPTES DE REGULARISATION

TOTAL ACTIF

193 745

193 745

150 991

DÉPÔT DU
18 JAN. 2023
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

DOSSIER COMPTABLE



Bilan



PASSIF

Capital social ou individuel	7 700	7 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	770	770
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	95 649	91 104
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-1 862	4 545
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	102 257	104 119
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	89 975	44 839
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900	1 200
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		50
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		170
Dettes fiscales et sociales		220
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	613	613
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	91 488	46 872
Ecart de conversion - Passif		

TOTAL PASSIF

193 745

150 991

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 4.5.6.SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 193 745 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 862 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/09/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

SARL 4.5.6.SERVICES

Comptes annuels

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2019, la société SARL 4.5.6.SERVICES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL 1.2.3.ENFANTS.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations



- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Terrains
- Constructions sur sol propre
- Constructions sur sol d'autrui
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions
- Installations techniques, matériel et outillage industriels
- Installations générales, agencements aménagements divers
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique, mobilier
- Emballages récupérables et divers
- Immobilisations corporelles en cours
- Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

- Participations évaluées par mise en équivalence

- Autres participations	121 301	121 301
- Autres titres immobilisés		
- Prêts et autres immobilisations financières	15	15
Immobilisations financières	121 316	121 316

ACTIF IMMOBILISE	121 316	121 316
-------------------------	----------------	----------------

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 46 985 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :



Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

15

15

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

Autres

46 970

46 970

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

Total

46 985

46 970

15

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 700,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 7,70 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 91 488 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :



Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des

établissements de crédit dont :

- à 1 an au maximum à l'origine

- à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes

rattachés

900

900

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes

rattachés

Autres dettes

90 588

90 588

Produits constatés d'avance

Total

91 488

91 488

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés sur l'exercice:

Dettes envers les associés

89 975

Charges à payer



FOURNISSEURS

900

INTERETS COURUS

937

Total

1 837

SARL 4.5.6.SERVICES

Comptes annuels

Sommaire

DOSSIER COMPTABLE	2
Bilan	3
Compte de Résultat	5
Annexe	6

Certifiés conformes

SARL 4.5.6.SERVICES

14 avenue du 41ème Régiment d'infanterie
35000 RENNES

Comptes annuels

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

4.5.6.SERVICES

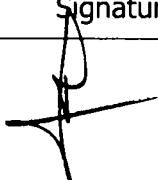
SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 700.00 Euros

Siège social : 14 Avenue du 41^{ème} Régiment d'Infanterie

RENNES

491 203 303 RCS RENNES

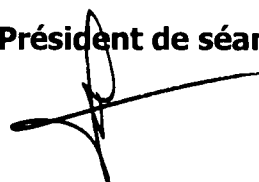
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 7 DECEMBRE 2022**

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
1.2.3 ENFANTS 2 Rue Jules Simon RENNES (Ille et Vilaine)	1 000 PP	1 000		
TOTAL sur les 1 000 parts composant le capital social	1 000 PP	1 000		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant mille parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées mille voix.

Le Président de séance



4.5.6.SERVICES

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 700.00 Euros

Siège social : 14 Avenue du 41^{ème} Régiment d'Infanterie

RENNES

491 203 303 RCS RENNES

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 DECEMBRE 2022

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à 1 861,90 €, de la manière suivante :

- Un déficit de 1 861,90 €
- Amortir la perte de l'exercice, s'élevant à 1 861,90 €
- Sur le compte « Autres Réserves » d'un montant de 95 649,27 €
- soit le compte Autres réserves
Qui s'élève après imputation de la perte à..... 93 787,37€

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme
La gérance**



4.5.6.SERVICES

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 700.00 Euros

Siège social : 14 Avenue du 41^{ème} Régiment d'Infanterie

RENNES

491 203 303 RCS *RENNES*

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le sept décembre, à dix-huit heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société 1.2.3.ENFANTS, propriétaire de 1 000 parts

soit un total de 1 000 parts

sur les mille (1 000) parts composant le capital social.

Madame Valérie MERIAU gérante non associée assiste également à la réunion.

1.2.3.ENFANTS préside la séance en qualité d'associée, présente et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.233-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à 1 861,90 €, de la manière suivante :

- Un déficit de 1 861,90 €
- Amortir la perte de l'exercice, s'élevant à 1 861,90 €
- Sur le compte « Autres Réserves » d'un montant de 95 649,27 €
- soit le compte Autres réserves
Qui s'élève après imputation de la perte à 93 787,37€

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

L'Associé unique

1.2.3 ENFANTS

